

La Direction départementale des territoires produit et partage son électricité.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Allier s'est engagée dès 2020 dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de son siège, à Yzeure. Deux ans après, accompagnée par Enedis, la DDT met en place la première autoconsommation collective du tertiaire public de l'Allier. Une action forte en faveur de la transition énergétique des services de l'État à Moulins - Yzeure.



Photo : Bureau d'études TECSOL

Initialement, un simple projet de production d'électricité de la DDT de l'Allier

Fin 2020, suite à un appel à projet immobilier dans le cadre du plan FRANCE RELANCE, la DDT de l'Allier s'est lancée dans un projet d'ombrières photovoltaïques sur son parking. Ce projet novateur se concrétise en 2022 avec l'installation de 7 modules couverts de panneaux solaires, dont l'insertion paysagère a été validée par l'Architecte des Bâtiments de France. Mars 2022, les travaux débutent. La puissance installée est de 160 kWc sur 780 m² de panneaux pour une production annuelle de la centrale solaire de 194 MWh. La part de cette production dédiée au bâtiment étant évaluée à 28 %, et la production annuelle excédentaire avoisinant les 140 MWh, la DDT réalise l'intérêt d'envisager un partage de la production d'électricité au-delà de ses seuls locaux à Yzeure, grâce à la mise en place d'une convention d'autoconsommation collective sur

divers bâtiments des services de l'État, à Yzeure et Moulins. La première autoconsommation des services de l'État en Auvergne.

Finalement, outre la DDT, cette production locale d'électricité bénéficie désormais à six autres bâtiments publics :

- La Préfecture de l'Allier à Moulins
- L'hôtel de police à Moulins
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), et l'Agence Régionale de Santé (ARS) à Yzeure
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à Yzeure
- La Direction Départementale des Finances Publiques à Moulins
- Le Centre des Finances Publiques et la Direction Interdépartementales des Routes Centre-Est (DIRCE) à Yzeure

Le principe de l'autoconsommation collective permet d'injecter le surplus d'électricité produit sur le réseau public de distribution pour être partagé entre plusieurs entités géographiquement proches.



Photo : DDT de l'Allier

C'est dans ce cadre qu'Enedis, entreprise de service public, accompagne les services de l'État dans la réalisation de leurs objectifs de sobriété et de lutte contre le réchauffement climatique.



Photo : Bureau d'études TECSOL

Deux infographies sont jointes à ce communiqué : l'une produite par la DDT relative à la présentation des ombrières photovoltaïques et au système d'autoconsommation collective mis en place ; l'autre produite par ENEDIS sur son rôle de gestionnaire de réseau dans l'autoconsommation collective.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion